



DECISION N° 03/20/CHPF/DSI

approuvant l'adhésion du CHPF au club de la sécurité informatique régional de Tahiti (CLUSIR Tahiti)

ACTE
RENDU EXECUTOIRE
LE

La directrice certifie sous sa responsabilité que le présent acte a été publié le :

et déposé au Haut-commissariat de la République le :

La directrice (ou son représentant),

Mme Claude PANERO
Directrice
Centre Hospitalier
de la Polynésie Française
PIRAE - TAHITI

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la délibération n°83-181/AT du 04/11/1983 modifiée relative à la création du centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°999/CM du 12/09/1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française, notamment ses articles 18 à 20 ;

Vu l'arrêté n° 3114 CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu les statuts de l'association CLUSIR TAHITI ;

Considérant l'intérêt que représentent pour le CHPF les missions de l'association en matière de sécurité des systèmes d'information, au bénéfice de ses membres ;

DECIDE

Article 1^{er}. – Le renouvellement de l'adhésion du CHPF au club de la sécurité informatique régional de Tahiti à compter du 01 janvier 2020, dont le statut figure en pièce jointe, est approuvé.

Monsieur Pierre VOGEL, Directeur du système d'information, est nommé représentant du CHPF à CLUSIR TAHITI.

Article 2. – Le directeur du système d'information du centre hospitalier de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans un lieu ouvert au public et transmise au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Fait à Piraé, le 10/01/2020

Mme Claude PANERO
Directrice
Centre Hospitalier
de la Polynésie Française
PIRAE - TAHITI

Claude
Claude PANERO